

Bachelier : sage-femme

| |
|---|
| HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY |
| Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 44 Pathologies gravidiques et obstétricales | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Code | PAMI4B44SF | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 4B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 3 C | Volume horaire | 24 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Jonathan CORDIVANI (jonathan.cordivani@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 30 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

L'un des rôles de la sage-femme est de détecter l'ensemble des risques pouvant affecter la santé de la gestante, de la parturiente, de l'accouchée et du fœtus ou du nouveau né (et plus largement sa famille). La sage-femme se doit alors d'en référer à un médecin. Dans les cas urgents, elle réalise les actes médicaux nécessaires dans l'attente d'une aide médicale spécialisée.

Les soins en situation de grossesse à risque nécessitent donc des connaissances théoriques pointues dispensées dans cette activité d'apprentissage

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
 - 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
 - 1.3 3. Développer son identité professionnelle
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- Compétence 3 **Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative**
 - 3.2 2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
 - 3.3 3. Participer à la démarche qualité
- Compétence 4 **Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**
 - 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
 - 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
 - 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
 - 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement
- Compétence 5 **Réaliser les prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis**
 - 5.1 1. Préparer et exécuter la prestation en utilisant les ressources à disposition
 - 5.2 2. Assurer le suivi des prestations techniques
- Compétence 6 **Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective**
 - 6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible

- 6.3 3. Mettre en œuvre les interventions
- 6.4 4. Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention
- Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**
 - 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
- Compétence 8 **Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**
 - 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant se positionne en tant que sage-femme professionnelle dans des situations complexes et variées en exprimant son point de vue à ses pairs, aux enseignants et aux professionnels de terrain.

L'étudiant fonde ses stratégies d'apprentissage, d'intervention et d'accompagnement dans le respect des règles déontologiques, éthiques et légales

L'étudiant gère ses activités professionnelles dans une pratique inter et pluri-disciplinaire en visant la meilleure qualité de soins.

En s'assurant de l'obtention du consentement libre et éclairé, l'étudiant décide, en faisant preuve de réflexivité et de responsabilité, d'une conduite à tenir autonome pour les situations physiologiques et en collaboration avec le médecin pour les situations pathologiques

L'étudiant réalise les prestations techniques avec autonomie et efficacité

L'étudiant conçoit une communication professionnelle structurée et pertinente

L'étudiant "se met en recherche" dans le but de poser un regard réflexif sur sa pratique professionnelle en se basant sur l'Evidence Based Medicine et/ou Midwifery

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PAMI3B34SF, PAMI3B35SF
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI4B44SF- Pathologies gravidiques et obstétricales 24h / 3 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

| | |
|--|------|
| Pathologies gravidiques et obstétricales | 18 h |
| Procréation médicalement assistée | 6 h |

Contenu

- 1) Infections cervico-vaginales au cours de la grossesse
 - Condylomes ano-génitaux
 - Herpès génital
 - Chlamydia trachomatis et Neisseria gonorrhoeae
 - Infection à Mycoplasme
 - Trichomonas vaginalis
 - Candidose cervico-vaginale
- 2) Peau et grossesse
 - Modification physiologique : rappel
 - Dermatose spécifiques de la grossesse
 - o Eruption polymorphe de la grossesse
 - o Pemphigoïde gravidique
 - o Cholestase gravidique
 - Dermatose déclenchées ou aggravées par la grossesse
 - o Lupus / sclérodermie / Lyme
 - o Mélanome
 - Dermatose d'origine
 - o Varicelle et zona
- 3) Thyroïde et grossesse
 - L'apport en iode
 - L'hypothyroïdie
 - L'hyperthyroïdie
- 4) Foie et grossesse
 - Les hépatites virales (A/B/C/herpétique)
 - Les hépatites toxiques
 - Cholestase gravidique
 - Stéatose hépatique aiguë gravidique
 - Pathologie des voies biliaires

- Hyperemesis gravidarum
- 5) Obésité et grossesse
- 6) Poumon et grossesse
 - Modifications physiologiques : Rappel
 - Asthme
 - Embolie pulmonaire
 - Pathologie thromboembolique et grossesse
- 7) Diabète et grossesse
- 8) Retard de croissance intra-utérin
- 9) Accouchement voie basse après césarienne
- 10) Grossesse après 45 ans
- 11) Déchirure obstétricale et épisiotomie
- 12) Cancer et grossesse

Partie PMA : PMA

Démarches d'apprentissage

cours magistral participatif

partage de situations cliniques vécues , réflexivité sur base des données probantes

Dispositifs d'aide à la réussite

sur demande de l'étudiant.e

Sources et références

citations des sources et bibliographie intégrée dans les powerpoints

protocoles obstétricaux GGOLFB/CNGOF

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

powerpoint

4. Modalités d'évaluation

Principe

examen écrit intégrateur questions ouvertes

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise minimale des compétences et acquis (note égale ou supérieur à 10/20) décrits dans la fiche ECTS. La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage lors des concertations faisant suite à la session d'examens. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | | 100 | | | | 100 |

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).